

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00405
Numéro SIREN : 912 393 089
Nom ou dénomination : 5 ELEMENTS ESPACE YOGA BIEN ETRE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 2540



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 juin 2024

Le 13 juin 2024, à 17h, Madame Isabelle DENIS, associée unique de la société 5 ELEMENTS ESPACE YOGA BIEN ETRE, demeurant 60 impasse des falaises 07120 Saint Alban Auriolles, présidente a pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable*
- Nomination du liquidateur*
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités*

PREMIERE DECISION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

*Madame Isabelle DENIS, associée unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15 juin 2024.
La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.*

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention » société en liquidation « . Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 75 bis route de pradons 07120 RUOMS.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

*L'associé unique demeurant 60 impasse des falaises 07120 Ruoms décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.
Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions de Présidente à compter du 15 juin 2024.*

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. De plus, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique devra statuer sur les comptes annuels.

Madame Isabelle DENIS déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur. A l'issue de la liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Madame Isabelle DENIS pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Madame Isabelle DENIS

